



Compte-rendu de la réunion avec le Ministre de l'Intérieur du 9/02/2012

Présents: M. Jean-Marie Halsdorf (Ministre de l'Intérieur et à la grande Région), M [Paul](#) Schroeder , Mme [Bente](#) Olinger

AGE: Mme Brigitte Lambert, MM André Weidenhaupt, Marco Vivani

ALUSEAU: MM Raymond Erpelding, Jean Weicherding, Roland Schaack, Jean-Marie Ries, Nico Pundel

- 1 Monsieur le Ministre souhaite la Bienvenue, remercie pour la bonne coopération dans le passé et se prononce pour une aussi bonne coopération et un dialogue sincère et fructueux dans le futur entre le Ministère, l'AGE et l'ALUSEAU.
- 2 Règlement grand- ducal concernant relatif aux mesures administratives dans les zones de protection.
Le Ministre confirme qu'il est en train de finaliser ce règlement avec tous les "Stakeholders" (agriculture, aménagement du territoire, environnement...). Il lui tient à cœur de finaliser rapidement ce dossier. Les dossiers de 5 producteurs d'eau vont être utilisés en tant que projets pilote pour déterminer les difficultés restantes dans cette procédure.
- 3 Il existe une liste négative avec tous les produits phytosanitaires dont l'utilisation est interdite dans l'agriculture. L'ALUSEAU se demande comment réagir en cas de dépassement de la valeur globale autorisée en utilisant des produits autorisés. Le Ministre précise que ce cas est réglementé par l'article 31 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.
- 4 L'ALUSEAU propose la mise en place de "Waasserschutzberoder" qui peuvent conseiller les différents syndicats de communes et communes dans leur travail sur le terrain. Avoir seulement des conseillers du côté de l'agriculture n'aide pas toujours les exploitants de sources, puits ou eaux de surface. Ces conseillers soutiennent souvent les agriculteurs dans leurs idées et façons de travailler sans s'engager avec rigueur pour la protection de l'eau. Le Ministre est cependant d'avis de former les agents des syndicats et communes afin qu'ils puissent réaliser eux-mêmes ce travail de concertation sur le terrain.
- 5 L'ALUSEAU demande s'il est possible de dresser une liste de priorités pour les projets dans le domaine de l'assainissement.
D'après le Ministre il est très important d'avoir une bonne entente sur le terrain. Il existe une liste qui définit la clé de répartition des budgets pour les différents projets. Cette liste est définie pour 6 années. Il est difficile d'introduire en cours de route d'autres projets ou d'avancer les paiements pour d'autres projets car les budgets sont bien définis pour chaque année. Il est cependant possible d'utiliser des budgets non épuisés pour payer des avances pour certains autres projets. Il est aussi important de rester dans les plannings prévus des projets afin de ne pas trop perturber les remboursements de ces différents projets.
Ce plan de paiement est dressé tous les 6 ans. 3 ans avant sa finalisation, la demande pour nouveaux projets doit être introduite.
Monsieur Ries demande pour quel projet une étude préalable doit être réalisée. D'après le Ministre il serait important de dresser une liste avec les projets nécessitant justement une étude préalable.

Jean-Marie Ries explique sur l'exemple de la station d'épuration de Grevenmacher que le projet global est souvent bloqué par une multitude de demandes d'informations complémentaires de la part des différentes administrations et institutions, nécessitant des compléments d'études en cours de route du projet.

Le Ministre remarque cependant qu'il est important de bien définir dès le début du projet toutes les autorisations nécessaires et d'en inclure les coûts dans l'estimation budgétaire du projet.

Pol Schroeder remarque que souvent les projets ne sont pas clairement définis dès le début et qu'ainsi en cours de route ces dépenses pour autorisations supplémentaires initialement oubliées surviennent.

Marco Vivani est d'avis que l'exemple de la station de Grevenmacher n'est pas représentatif. Mais que dans 99% des cas il est possible de définir dès le début l'envergure des projets avec toutes les autorisations et études nécessaires.

Raymond Erpelding remarque que les procédures d'autorisation et d'engagement des aides en capital sont trop longues ce qui implique des coûts supplémentaires. Les bureaux d'études demandent des augmentations de budget vu la longueur de la procédure.

Le Ministre est d'avis qu'il faut trouver un modus vivendi dans ces cas et qu'il est à éviter par tous les intervenants (administrations, institutions, réalisateur du projet) de demander des autorisations supplémentaires en cours de route.

6 Tarification de l'eau et des eaux usées

L'ALUSEAU demande s'il est possible d'introduire une tarification spécifique à l'intérieur du secteur industriel afin d'adapter au mieux le principe du pollueur /payeur.

Le Ministre veut garder le modèle de tarification actuellement en vigueur. Si on autorise des tarifs spécifiques à l'intérieur de chaque secteur à savoir ménage, industrie et agronomie, une multitude de tarifs différents seraient à introduire. Chaque groupement demanderait dans ce cas son tarif spécial adapté à sa situation.

Les communes peuvent soutenir les familles nécessitantes à travers une allocation à la vie chère.

Il est cependant très important pour le Ministre que les communes introduisent trois tarifs différents pour les trois secteurs. Beaucoup de communes ont les mêmes tarifs pour les trois secteurs. Le Ministre se demande s'il est encore opportun de laisser l'eau dans l'autonomie communale en cas de non-respect de cette différenciation de tarifs.

7 L'ALUSEAU demande s'il est envisageable de créer un groupe de travail ad hoc pour les dossiers techniques assainissement. Il est également demandé si le dossier technique assainissement peut faire office de demande d'autorisation globale suivant la loi relative à l'eau pour tous les ouvrages situés dans la commune concernée, ceci en vue de limiter le nombre de dossiers à traiter par tous les intervenants.

Monsieur Weidenhaupt propose de faire un inventaire de toutes les infrastructures existantes, mais reste sur sa position que chaque infrastructure doit être autorisée.

Il est important pour le Ministre qu'il y a un dialogue sincère et constructif entre concernés.

8 M. Schaack explique le problème des droits de passage pour canalisations sur les terrains privés resp. de l'achat de terrains pour futurs ouvrages (bassins, stations d'épuration, etc.). Le droit privé est très ancré au Luxembourg. Une adaptation du code civil suivant le modèle de nos pays voisins permettrait de faciliter les servitudes pour utilité publique sans devoir recourir à l'expropriation (cf. code rural, resp Planfeststellungsverfahren).

Le Ministre propose de créer un groupe de travail afin d'élaborer les solutions au problème des droits de passage.

- 9 M. Schaack demande comment réagir en cas d'infraction contre la législation de l'eau (pollutions,...). Le secteur de l'eau n'a pas le droit d'intervenir. Ceci est ou devrait être le cas pour l'AGE, la Police ou la Douane. On ne reçoit cependant pas d'aide directe et efficace de ces trois intervenants possibles.
- Le Ministre répond que l'AGE et la Police sont débordés avec d'autres tâches. Il sera quand même envisageable que la Douane s'occupe de ces infractions. Il va adresser une lettre à la Police et à la Douane afin de s'occuper de ces infractions.
- La Chambre des Députés est très réticente à nommer une panoplie d'officiers de police judiciaire dans les différentes administrations.
- 10 L'ALUSEAU demande il est pas possible, afin de revaloriser l'eau du robinet d'imposer, comme en France, des carafes d'eau dans les restaurants.
- Le Ministre dresse une lettre dans ce sens à Madame Hetto, Ministre responsable du secteur HORESCA.
- 11 M. Erpelding explique le déroulement de la campagne de promotion pour l'eau potable, les différentes actions qui se sont déroulées durant les dernières trois années et le succès de l'action. Cette campagne sera terminée par une conférence de presse. La campagne continuera encore en 2012.
- Il est envisagé de faire suivre une campagne pour les eaux usées.
- Le Ministre félicite vivement l'ALUSEAU pour ce travail réalisé et il soutient aussi l'idée d'une campagne pour les eaux usées. Il espère que cette campagne se déroulera dans une bonne coopération entre ALUSEAU et AGE.
- Un budget de 20.000 € est prévu en 2012 par le Ministère pour soutenir ces campagnes de promotion.
- 12 M. Erpelding demande s'il est possible de publier les analyses de l'eau des différents syndicats et communes sur le site internet " www.drenkwaasser.lu
- D'après le Ministre, l'AGE devrait adresser une lettre aux communes et syndicats concernés afin de publier leurs analyses sur ce site.
- 13 M. Erpelding propose que l'ALUSEAU pourrait avoir un siège dans le comité de la gestion de l'eau et l'observatoire de l'eau.
- Le Ministre ne voit pas d'objection pour le comité de la gestion de l'eau.
- Pour l'observatoire de l'eau il ne voit cependant pas de possibilité pour accorder un siège directement à l'ALUSEAU étant donné que l'Observatoire sera composé d'experts et non de représentants d'associations. Les membres du Comité du FGE étant limités aux représentants de Ministères, le Ministre souligne qu'il est cependant possible d'associer de façon ponctuelle des personnes compétentes du secteur (membres de l'ALUSEAU) en tant qu'experts. Pour ce qui concerne les comités d'accompagnements des projets financés par le biais d'une loi de financement (article 67§5) les représentants des maîtres d'ouvrage en font partie d'office.
- 14 M. Schaack explique les problèmes des bassins de rétention pour eaux pluviales dans les nouveaux projets de lotissement. Dans une multitude de cas, le nombre de bassins avec volume spécifique faible est trop élevé, la construction des ouvrages est trop complexe ou l'emplacement est mal choisi. En tant qu'exemple, il présente un village de 400 habitants pour lequel 14 bassins décentralisés sont planifiés. Ceci ne représente pas une solution durable puisqu'elle implique des moyens financiers démesurés. En plus, les responsables communaux ne seraient pas impliqués dans le détail de l'élaboration des solutions techniques et devraient pourtant par la suite assumer l'entière responsabilité pour le bon fonctionnement. Ce constat serait à la base d'une certaine frustration auprès des concernés. La proposition de l'Aluseau serait de présenter une solution

économique avec un nombre limité de bassins centralisés à ciel ouvert qui ne devraient pas être à l'intérieur des PAP concernés, mais à des endroits stratégiques des localités permettant un entretien professionnel par les services techniques communaux resp. syndicaux. Dans le même contexte Monsieur Schaack informe que des avis relatifs à la santé et à la sécurité des salariés ont été sollicités après du Ministère de la Santé et de l'ITM.

Après de vives discussions, le Ministre émet un préjugé favorable quant à la réduction du nombre de rétentions suite aux problèmes d'entretien et de fonctionnement avancés et retient sur proposition de Monsieur Weidenhaupt que le « Regenwasserleitfaden » serait revu et cette fois avec la participation de l'ALUSEAU.

- 15 Le Ministre remercie l'ALUSEAU de sa visite et propose de se revoir dans les prochains 6 mois . La prochaine entrevue est ainsi fixée au lundi, 24 septembre 2012 à 15h00 dans les locaux du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région.